

Situation

Les équipements et services des installations de bains sont accessibles dans leur totalité, dans le respect des mesures suivantes :

- Le cadre général des plans de protection de branche, notamment en ce qui concerne la protection contre la transmission, le respect des distances et l'hygiène et la protection des personnes.
- La communication permanente des règles d'hygiène et de conduite par affichage.
- La responsabilité de l'exploitant et de la clientèle dans la bonne observation des mesures de protection.

Selon l'ordonnance 2 Covid-19, les piscines de Neuchâtel élaborent leur concept de protection. Ce concept est conçu conformément aux recommandations de l'Association des Piscines Romandes et Tessinoises (APRT) basées sur les décisions du conseil fédéral et des séances menées avec l'OFSP, l'OFSPPO, l'ASSS et l'ASSRT.

Fonctionnement des piscines du Nid-du-Crô

Ouverture au public

- Selon horaires habituels.

Ouverture aux sociétés sportives et autres entités

- Selon horaires respectivement attribués.
- Chaque société qui souhaite utiliser la piscine doit soumettre au préalable son concept de protection à la direction du service des sports pour validation.

La direction des piscines se réserve le droit de fermer tout ou partie des bassins et autres locaux (Vestiaires, casiers, ...) si les conditions de sécurité et/ou de respect des mesures fédérales Covid-19 ne sont pas assurées.

Accès autorisé selon mesures sanitaires fédérales et cantonales suivantes :

- Pour tous :
 - Port du masque obligatoire partout, sauf dans l'eau, dès 12 ans.
 - Désinfection des mains obligatoire dès l'entrée
- En sus :
 - Les 15 ans et moins : Présentation d'une pièce d'identité
Ou
 - Les titulaires d'un certificat Covid, uniquement vaccinés ou guéris (2G+) de moins de 4 mois.
Ou
 - Les titulaires d'un certificat Covid, uniquement vaccinés ou guéris (2G+) de plus de 4 mois, sur présentation d'un test PCR (72h) ou antigénique (24h).

Titre d'entrée

Les tarifs restent inchangés.

Les titulaires d'abonnement qui ne peuvent pas accéder aux piscines parce qu'ils ne répondent pas aux mesures sanitaires fédérales, peuvent déposer leur abonnement auprès de nos agents d'accueil.

La prolongation de validité de leur titre d'entrée sera effectuée au prorata du nombre de jour entre le dépôt et le jour de perception, mais au plus tard au jour de levée des mesures sanitaires fédérales respectivement contraignantes.

Les validités des cartes 10 entrées sont débloquées jusqu'à nouvel ordre. Cette procédure remplace les prolongations.

Nettoyage et désinfection

La situation actuelle ne nécessite pas d'aménagement particulier aux plans de nettoyage et de désinfection prévus dans le cadre d'une exploitation ordinaire.

Accueil

Affichage des consignes sanitaires fédérales et des informations générales dès l'entrée.

Mise en place de gel hydro alcoolique dès l'entrée.

Séparation des flux d'entrée et sortie.

Paroi vitrée de la caisse en position basse.

Gels, lingettes et solutions hydro alcooliques à disposition des collaborateurs des piscines pour la désinfection fréquente des mains, des plans et matériels de travail.

Pas de prêt de matériel.

Vestiaires

Toutes les cabines de change sont disponibles.

Les casiers sont disponibles.

Affichage des mesures fédérales à divers endroits.

Selon les mesures fédérales actuelles les fréquences de nettoyage et de désinfection habituels (Hors Covid-19) sont suffisants.

Espaces sanitaires

Tous les installations sont disponibles.

Selon les mesures fédérales actuelles les fréquences de nettoyage et de désinfection habituels (Hors Covid-19) sont suffisants.

Bassins

Tous les bassins sont disponibles. Le masque est interdit dans l'eau.

La ville de Neuchâtel fait appel à la responsabilité personnelle des usagers des piscines pour la bonne tenue du présent concept de protection et le respect des mesures fédérales.

Toute personnes ou groupe de personnes qui ne respecteraient pas ces mesures et les instructions du personnel pourront être renvoyées des piscines.

Patrick Pollicino

Mathieu Séguéla

Chef de service

Gestionnaire des piscines